

Laissés pour compte de la RPC : combien sont-ils ?

Suite à la décision de BKW de rétribuer le courant solaire à hauteur de 4ct. le kWh dès le 1er janvier prochain, l'initiative « Sortir du nucléaire » pouvait entretenir l'espoir d'un avenir serein pour les énergies renouvelables et pour les personnes, PME, exploitants agricoles ayant investi dans la pose de panneaux solaires photovoltaïques. Le verdict est malheureusement sans appel et sans grand espoir, les investissements réalisés sur incitation du Conseil fédéral et qui ne sont pas sous le coup de la RPC mettront pratiquement 70 ans à être amortis... Quand l'on sait que les panneaux ont une durée de vie d'environ 30 ans, il y a de quoi être dubitatif sur la politique menée en la matière.

On peut raisonnablement penser qu'en l'état et si rien n'est entrepris pour soutenir ces entrepreneurs de notre futur énergétique, le risque pour beaucoup d'être confrontés à de graves problèmes financiers est palpable et bien réel.

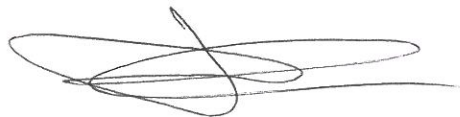
Nous demandons au Gouvernement de répondre aux questions suivantes:

- Dans le Canton du Jura, combien de privés, entreprises et agriculteurs ont investis dans des installations photovoltaïques et n'ont aucune garantie d'obtenir la RPC ?
- Cette situation étant certainement de nature à décourager les investissements dans le domaine, le succès de la stratégie énergétique 2035 du Canton risque-t-elle d'en être affectée ?
- Qu'entend faire le Gouvernement pour soutenir ces différents producteurs, mais aussi de futurs éventuels investisseurs ?

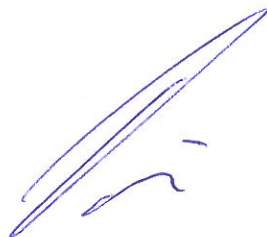
Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 21 décembre 2016

Pour le groupe PCSI
Vincent Hennin



in Zammayer



Pelloni

